



Ecublens/VD, le 24 juin 2013

*Accueil de Jour des Enfants du  
Sud-Ouest Lausannois*

## Communiqué de Presse

**Les Municipalités de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens et de Saint-Sulpice ont décidé de reprendre l'activité des garderies privées gérées par l'association créative Vanille Chocolat (ci-après l'ACVC), qui cesse son activité le 31 juillet prochain. Ce sont 59 places subventionnées, soit plus de 30% des places du réseau d'accueil de jour des enfants du sud ouest lausannois (AJESOL), qui sont concernées et ainsi sauvées.**

L'AJESOL avait dû résilier avec effet au 28 février 2013 pour justes motifs la convention de subventionnement qui la liait à l'ACVC, dont les structures sont sises respectivement dans les communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens. Cette décision faisait suite à la découverte de l'accueil d'enfants non déclarés au réseau AJESOL et du détournement des revenus en découlant par une perception occulte directement par l'ACVC. Ces agissements ont également contraint l'AJESOL à déposer une plainte pénale dont l'instruction est en cours.

Malgré la rupture irrémédiable du lien de confiance dans le cadre d'un subventionnement communal, l'AJESOL a accepté de mettre sur pied un régime provisoire de financement sous surveillance jusqu'au 31 juillet 2013. Il s'agissait ainsi d'assurer le maintien de l'exploitation des deux garderies privées, de sauvegarder durant cette période les postes de travail et de procéder à un examen détaillé de la situation économique réelle de ces deux structures.

Soucieuses de préserver les 59 places d'accueil préscolaire subsidiées pour leur population respective et, devant l'urgence de la situation dont l'ACVC est la seule responsable, les trois Municipalités des communes membres de l'AJESOL se sont mises d'accord pour poursuivre l'activité des deux garderies privées dès le 1<sup>er</sup> août 2013 selon des modalités qui restent encore à définir. A terme, les deux structures pourraient être reprises par les communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens, pour autant que ces propositions soient acceptées cet automne par les Conseils communaux concernés.

Ainsi, l'AJESOL, par l'intermédiaire des trois municipalités, a fait en sorte de pérenniser les places d'accueil préscolaire de ces deux garderies privées, dans le respect de la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

Pascale Manzini  
Présidente de L'AJESOL  
079 680 12 08